



erreur sur le commandement de payer de loyer

Par milona91, le 07/07/2019 à 11:15

Bonjour,

J'ai besoin de conseils sur ma situation.

J'ai reçu un commandement de payer à la date du 1er juillet de la somme de 1600euros +142euros de frais d'huissier.

Hors j'ai réglé une partie avant le début de ce commandement payer: le 27 juin , la somme de 1000 euros.

Dois je le signalé à mon propriétaire et à l'huissier ou autre pour rectifié , quelles démarches à suivre?

Merci d'avance de vos lumières.